

	<p style="text-align: center;"><b>Master of arts HES-SO en Arts visuels</b> EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève <b>Orientation MAPS+S – Arts in Public Spheres + Sound</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Année académique : 2025-2026</b></p>	
<b>Domaine</b>	Design et arts visuels	
<b>Filière</b>	Arts visuels	
<b>Titre du module</b>	<b>Thesis (3)</b>	
<b>Type de module</b>	<b>Module d'approfondissement (thesis)*</b>	
<b>Code</b>	MaTh 3.1	
<b>Type de formation</b>	Master HES-SO en Arts visuels	
<b>Crédits ECTS</b>	15 ECTS	
<b>Semestre</b>	Semestre 3	
<b>Lieu</b>	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais	
<b>Prérequis</b>	Pas de prérequis	
<b>Langues principales</b>	Français, Anglais, Allemand	
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Le module « Thesis », clôt le parcours d'études avec la réalisation d'un projet personnel qui démontre la maîtrise et la synthèse des compétences professionnelles acquises. Composé d'un travail pratique et d'un mémoire réflexif – il est présenté en fin d'études devant un jury comportant des juré·e·x·s extérieur·e·x·s à l'école.	
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	L'enseignement s'articule autour du <i>Master Thesis Colloquium</i> , en lien avec des formats dédiés à des ateliers d'écriture, de reliure et de pratiques éditoriales, ainsi qu'à l'implication des références propres à chaque étudiant·e·x. Ce dispositif combine des temps collectifs de discussion et des séances de tutorat individuelles.	
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue par les membres de la faculté et d'une discussion avec des expert·e·x·s externes.</p> <p>L'assiduité aux cours ainsi que la participation aux enseignements constituent des éléments intégrés à cette évaluation. Celle-ci met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation : soin apporté à l'expression écrite et orale, précision du vocabulaire, usage d'un langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques, ainsi que qualité de la mise en œuvre par les moyens de la reproduction technique.</p> <p>Les résultats de l'évaluation sont exprimés sous la forme « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés dans leur globalité.</p>	
<b>Modalité de remédiation</b>	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e·x peut bénéficier d'une session de remédiation. Celle-ci consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire à réaliser sous la direction de l'enseignant·e·x concerné·e·x, dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le·la·x responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Aucune remédiation n'est possible pour un module répété.</p>	
<b>Enseignant·e·x·s</b>	Faculté et invité·e·x·s	
<b>Nom du/de la responsable du module</b>	Anne-Julie Raccoursier, Petra Koehle et Nicolas Vermot-Petit-Outhenin (responsables de l'Orientation MAPS+S)	
<b>Descriptif validé le</b>	08.09.2025	
<b>Par</b>	Vittorio Parisi	

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020.